



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du VENDREDI 28 OCTOBRE 2011

**Présents** : MM. GAULTIER – MATHEVET - BOISSEAU – BLOND – LORILLOU - BICHOT - Mmes COURTOIS – PUSSIOT – ADAM

**Excusés** : M.MENOU – Mme FAUCHERE – G. HERNANDEZ (procuration à F. COURTOIS) – J.GARREAU (procuration à B. GAULTIER)

**Absents** : H. VAPPEREAU – D. GELINEAU

**Secrétaire de séance** : S.ADAM

-=-=-=-=-

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 21 septembre.

- **ENTEND** de Monsieur le Maire la liste des décisions prises :

- **Marchés publics**
  - Eglise contrat avec Mr RUEL – 2.200 € H.T
  - Aménagement sécuritaire R.D 943 – COLAS 83.038 ,35 € H.T
  - Aménagement sécuritaire R.D 943 – VIGILEC 5.184,03 € H.T
  - Travaux voirie – sous traitant EIFFAGE – EFTP – 3.300,00 € H.T
  - Logement 4 bis, rue Saint Pierre – lot serrurerie PINON – 1.280,00 € H.T

- **DECIDE** de procéder à des virements de crédits en section de fonctionnement et section d'investissement pour approvisionner des articles déficitaires.

- **ENTEND** de Monsieur le Maire la loi des finances rectificative pour 2010 portant réforme de la fiscalité de l'urbanisme. Objectifs : *simplification* (suppression de la TLE et des taxes départementales pour le CAUE et Espaces Naturels Sensibles) et *souplesse* pour les Collectivités – vote avant le 30 novembre pour mise en application au 01 mars 2012 – la réforme repose donc sur l'instauration de la **Taxe d'aménagement** et la **Taxe pour sous densité** – la Taxe d'aménagement est constituée de deux parties (1 part destinée aux communes et 1 part destinée aux Départements). Elle s'applique sur les constructions, les reconstructions, les agrandissements nécessitant une autorisation d'urbanisme. Durée 3 ans mais le taux peut être revu tous les ans (taux entre 1% et 5%).- **VOTE** la mise en place de la **Taxe d'Aménagement** au taux de 2%. Elle permet l'aide au financement des extensions ou des renouvellements de réseaux.

- **VOTE** les nouveaux tarifs des locations de salles applicables au 01 janvier 2012 (consultable en mairie). Il est rappelé que la commune doit maintenant régler une taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la CCLD pour les containers des salles.

- **ENTEND** de Monsieur le Maire le passage en Comité Technique Paritaire de la suppression du poste de Mme BERRUET (départ retraite) adjoint technique au restaurant scolaire à compter du 31 décembre et passage à 28/35<sup>ème</sup> du poste d'adjoint technique polyvalent.

- **PREND CONNAISSANCE** d'un courrier du Président du CNFPT (centre national de la Fonction Publique Territoriale) s'inquiétant d'un amendement dans la loi de finances rectificative pour 2011, de l'abaissement de la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0.9%. Cette décision ampute les ressources du service public de la formation des agents territoriaux de 33,8 millions d'euros par an, alors que la réglementation impose une formation de plus en plus importante des personnels. - **EMET** à l'unanimité moins 1 contre, un vœu demandant le rétablissement au taux de 1% de la cotisation.

- **ENTEND** de Monsieur BOISSEAU le compte rendu de l'entretien qu'il a eu avec la DDT pour la révision générale de notre POS. Il semblerait que différents éléments repoussent de plusieurs mois ce projet du fait :

- De la création d'une nouvelle commission départementale qui donnera un simple avis sur le dossier (3 mois pour la constitution du dossier),
- Du retard de la numérisation cadastrale et de ses mises à jour,
- De l'augmentation du coût de la révision (10 à 15.000 € supplémentaire)
- Application du Grenelle 2 – dont les décrets d'application ne sont pas sortis.

Mais point positif, la DDT peut faire effectuer une analyse gratuite de notre POS pour faire ressortir toutes les possibilités d'aménagement et d'extension des zones constructibles.

- **ENTEND** de Messieurs BOISSEAU et MATHEVET la nécessité de revoir le règlement du cimetière afin que les concessions vendues correspondent bien au format des caveaux. En effet, les concessions sont de 2 m<sup>2</sup> (2x1) alors que les caveaux sont de 2,40 m de long. Ces 40 cm sont sur le domaine public. D'autre part, il est nécessaire de prévoir des horaires d'ouverture et de fermeture du cimetière : 09 h – 12 h et 14 h – 17 h.

- **ENTEND** de Monsieur MATHEVET le point sur les travaux en cours :

- Travaux réalisés par EIFFAGE – quelques points à reprendre – discussion sur les améliorations des bords de chaussée (travaux réalisés automatiquement par la machine).
- Giratoire provisoire rue des Glycines – une réunion s'est tenue avec les riverains. Compte tenu des réactions positives, il est envisagé de poursuivre l'opération en attendant une implantation définitive (voir budget 2012). *Demande au S.T.A la mise à disposition complémentaire du matériel.*
- Aménagement terrain entraînement foot – terminé, reste à mettre en place les buts.
- Problème d'éclairage public rue des Hubardelleries suite au remaniement du réseau basse tension avenue de Pierruche – coût 1.741,14 € TTC. *Proposition de sécuriser davantage, par l'éclairage, le carrefour en installant un candélabre plus performant que celui existant.*
- Bornes électriques pour les véhicules – mise en place par le Préfet d'un plan d'action pour la croissance verte en partenariat avec le S.I.E.I.L. Ce dernier réalise une étude de faisabilité. *Proposition : 2 bornes sur le parking de l'impasse de la Forge.*
- Poiré : compte tenu de l'aménagement du hameau et des nouvelles constructions, il est nécessaire d'alimenter les propriétés notamment en électricité : intervention du S.I.E.I.L, coût total 8.140 € soit 2.442,00 € à la charge de la collectivité.

- **ENTEND** de Monsieur le Maire les délibérations à prendre sur les modalités de dissolution du SIVOM du Lochois et par conséquent les modifications des statuts de la CCLD.

- **ENTEND** de Monsieur le Maire les problèmes rencontrés par la non couverture en totalité de la commune par Internet haut débit. Une nouvelle rencontre sur le terrain avec R'LAN envisage l'utilisation du château d'eau situé à l'intersection de la RD 93 avec implantation d'un poteau béton de 15 mètres avec rehausse de 4 mètres. Ce poteau supportera, non seulement, le dispositif internet mais également un mix éolien - panneau solaire afin de rendre la station autonome.

- **ENTEND** de Monsieur BOISSEAU la nécessité de procéder à la refonte du site de la commune – coût 736 € H.T.

- **ENTEND** de Monsieur BLOND la préparation du bulletin municipal

#### DIVERS :

- Monsieur le Maire a assisté à une réunion en Sous-Préfecture pour la réouverture de l'aire d'accueil principale des gens du voyage à Mauvières. Date fixée au 8 novembre. Le règlement a été revu – notamment, ne pourront s'installer que les personnes ayant réglées la totalité des dettes et n'ayant commis aucune incivilité envers les gardiens. D'autre part, les charges (eau, électricité...) seront réglées chaque semaine et le forfait emplacement mensuel de 60 € est payable d'avance.
- Monsieur le Maire soulève le problème de la croix tombée près de la Marbrerie FOUASSIER. Il semblerait qu'elle soit sur le domaine public. *ACCORD pour qu'elle soit refaite.*
- Repas du 11 novembre (voir programme joint – se faire inscrire pour le repas).
- Salage rue des Marcosses – *voir avec la CCLD pour rédiger une convention.*
- Accord pour le prêt d'une Toyota pendant une semaine.

#### Dates à retenir :

- lundi 14 novembre – 18 h 30 - commission des finances
- mardi 29 novembre – 18 h – démonstration à l'école de l'utilisation des tableaux numériques.

Séance levée à 21 h 15